



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025

10

Conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Absents excusés : 5

Pouvoirs : 2

Votants : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 3 avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie – Place de l'Eglise, sous la présidence de Monsieur Stéphane BACHELET, Maire.

Date de la convocation : Vendredi 21 mars 2025

Date d'affichage : Vendredi 21 mars 2025

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : M. Stéphane BACHELET, Mme Patricia SOULEYREAU, M. Alain LENOIR, Mme Karine PARIZY, M. Vincent THIBAULT Mme Isabelle LECLERC, Mme Josiane DUPUIS, Mme Corinne REVEL, M. Thierry MASSON, M. Luc PETE, Aurore PERIN et Mme Elisabeth CAFFIN

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Christophe PARIZY donne procuration à Karine PARIZY

Laurie SOULEYREAU donne procuration à Aurore PERIN

Étaient absents excusés : Mme Eloïse PREUDHOMME, Mme Miguelle SABAS, Mme Loriane DUSAULCY, M Clément BRARD et Jean-Jacques LOZE

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LECLERC

La séance est ouverte à 19H07.

Le procès-verbal du 15 janvier 2025 est adopté à l'unanimité

Délibération n° : 009/2025

Objet : Budget communal - Approbation du compte de gestion

Vu le code général des collectivité territoriales et notamment son article L.2121-31 ;

Vu l'inscription budgétaire et comptable M57 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec :

- 14 voix pour

- 0 voix contre
- 0 abstention

APPROUVE le compte de gestion 2024 du budget communal.

DECLARE que le compte de gestion de la commune dressé par le Trésorier pour l'exercice 2024, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° : 010/2025

Objet : Budget communal – Approbation du compte administratif

Considérant que le conseil municipal arrête et vote le compte administratif 2024 hors de la présence de Monsieur Le Maire ;

Considérant que Patricia SOULEYREAU préside la séance pour le vote du compte administratif ;

Etant précisé que Monsieur le Maire ne prendra pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec :

- 13 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

ARRETE les résultats définitifs suivant :

En euros	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES 2024	1 522 880,90 €	1 071 526,54 €
RECETTES 2024	1 652 841,10 €	776 551,27 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	126 960,20 €	-294 975,27 €
RESULTAT REPORTÉ 2023	529 821,15 €	612 558,70 €
RESULTAT CUMULES	659 781,35 €	317 583,43 €

VOTE le compte administratif 2024 annexé à la présente délibération.

Délibération n° : 011/2025**Objet : Budget communal – Affectation du résultat 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que le compte administratif et de gestion 2024 font apparaître un résultat global des :

- **Section de fonctionnement : 659 781,35 €**
- **Section d'investissement : 317 583,43 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec :

- 14 voix pour, M. le Maire ayant repris la séance
- 0 voix contre
- 0 abstention

Affecte le résultat de fonctionnement 2024 comme suit :

Virement au compte 002 – Fonctionnement recette : 659 781,35€
 Virement au compte 001 – Investissement recette : 317 583,43€

Délibération n° : 012/2025**Objet : Budget communal – Budget 2025**

Vu le CGCT et notamment ses articles L.1612-2, L.2312-1, L.2313-1, L.2311-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'avis de la commission finances en date du 27 mars 2025 ;

Considérant la présentation du budget primitif 2025, tant sur la section fonctionnement que sur la section d'investissement, chapitre par chapitre ;

Madame Patricia SOULEYREAU, Présidente de la commission des finances, présente le budget 2025 de la commune.

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
CHAPITRE 11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	503 941,84 Euros
CHAPITRE 12	CHARGES DE PERSONNEL	630 646,00 Euros
CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	555 815,97 Euros
CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIERES	12 034,76 Euros
CHAPITRE 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000,00 Euros
CHAPITRE 68	DOTATIONS PROVISIONS DEPRECiations	10 000,00 Euros
CHAPITRE 042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	109 509,44 Euros
CHAPITRE 23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	70 000,00 Euros
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES		1 906 948,01 Euros
FONCTIONNEMENT RECETTES		
Chapitre 002	Excédent antérieur reporté	659 781,35 Euros

CHAPITRE 13	ATTENUATION DE CHARGES	14 250,00 Euros
CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES	121 640,00 Euros
CHAPITRE 73	IMPOTS ET TAXES	125 000,00 Euros
CHAPITRE 731	FISCALITE LOCALE	753 200,00 Euros
CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	180 600,00 Euros
CHAPITRE 042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	17 476,66 Euros
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES		1 906 948,01 Euros
INVESTISSEMENT DEPENSES		
CHAPITRE 16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	52 825,78 Euros
CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 000,00 Euros
CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	404 870,47 Euros
CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	400 000,00 Euros
CHAPITRE 040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	17 476,66 Euros
CHAPITRE 041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 Euros
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES		890 172,91 Euros
INVESTISSEMENT RECETTES		
Chapitre 001	Report du solde d'investissement	317 583,43 Euros
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	70 000,00 Euros
CHAPITRE 040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	109 509,44 Euros
CHAPITRE 041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 Euros
CHAPITRE 10	DOTATIONS FONDS DIVERS	91 266,15 Euros
CHAPITRE 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	301 813,89 Euros
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES		890 172,91 Euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité avec :

- 14 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstentions

APPROUVE le budget primitif 2025 de la commune qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes :

Section de FONCTIONNEMENT : 1 906 948,01 €

Section d'INVESTISSEMENT : 890 172,91 €

Délibération n° : 013/2025

Objet : Budget assainissement - Approbation du compte de gestion

Vu le code général des collectivité territoriales et notamment son article L.2121-31 ;

Vu l'inscription budgétaire et comptable M57 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec :

- 14 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

APPROUVE le compte de gestion 2024 du budget assainissement.

DECLARE que le compte de gestion de la commune dressé par le Trésorier pour l'exercice 2024, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° : 014/2025

Objet : Budget assainissement – Approbation du compte administratif

Vu le code général des collectivité territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.1221-14, L.2121-21, L2121-31 ;

Vu l'inscription budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que le conseil municipal arrête et vote le compte administratif 2024 – budget assainissement hors de la présence de Monsieur Le Maire ;

Considérant que Patricia SOULEYREAU préside la séance pour le vote du compte administratif ;

Etant précisé que Monsieur le Maire ne prendra pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec :

- 13 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

ARRETE les résultats définitifs suivant :

En euros	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES 2024	83 956,73 €	1 858 045,60 €
RECETTES 2024	17 516,21 €	1 977 254,06 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	- 66 440,52 €	119 208,46 €

RESULTAT REPORTÉ 2023	441 019,45 €	753 746,89 €
RESULTAT CUMULES	374 578,93 €	872 955,35 €

VOTE le compte administratif 2024 annexé à la présente délibération.

Délibération n° : 015/2025

Objet : Budget assainissement – Affectation du résultat 2024

M. le Maire reprend la Présidence

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que le compte administratif et de gestion 2024 font apparaître un résultat global des :

- **Section de fonctionnement : 374 578,93€**
- **Section d'investissement : 872 955,35€**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité avec :

- **14 voix pour**
- **0 voix contre**
- **0 abstention**

Affecte le résultat de fonctionnement 2024 comme suit :

Virement au compte 002 – Fonctionnement recette : 374 578,93€

Virement au compte 001 –Investissement recette : 872 955,35€

Délibération n° : 016/2025

Objet : Budget assainissement – Approbation du budget 2025

Vu le CGCT et notamment ses articles L.1612-2, L.2312-1, L.2313-1, L.2311-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant la présentation du budget primitif 2025, tant sur la section fonctionnement que sur la section d'investissement, chapitre par chapitre ;

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
CHAPITRE 11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	141 055,80 €
CHAPITRE 042	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	19 404,88 €
CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	172 218,25 €
CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIERES	82 400,00 €
CHAPITRE 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00 €
CHAPITRE 023	VIREMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES		425 078,93 €
FONCTIONNEMENT RECETTES		
Chapitre 002	Excédent antérieur reporté	374 578,93 €
CHAPITRE 70	PRODUITS DE SERVICES	35 000,00 €
CHAPITRE 74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00 €
CHAPITRE 75	AUTRE PRODUIT DE GESTION	500,00 €
CHAPITRE 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 000,00 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES		425 078,93 €

INVESTISSEMENT DEPENSES		
CHAPITRE 16	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	1 247 875,27 €
CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 000,00 €
CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	901 937,96 €
CHAPITRE 040	TRANSFERT ENTRE SECTION	311 214,00 €
CHAPITRE 041	OPERATIONS PATRIMONIALES (OOR)	88 722,00 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES		2 579 749,23 €
INVESTISSEMENT RECETTES		
Chapitre 001	Excédent antérieur reporté	872 955,35 €
Chapitre 021	Virement à la section de fonctionnement	0,00 €
CHAPITRE 040	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	19 404,88 €

CHAPITRE 10	DOTATIONS FONDS DIVERS	400 000,00 €
CHAPITRE 13	DOTATIONS FONDS DIVERS	887 453,00 €
CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES	311 214,00 €
CHAPITRE 041	OPERATIONS PATRIMONIALES (OOR)	88 722,00
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT RECETTES		2 579 749,23 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité avec :

- 14 voix pour
- 0 voix contre

APPROUVE le budget d'assainissement 2025 de la commune qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes :

Section de FONCTIONNEMENT : 425 078,93 €

Section d'INVESTISSEMENT : 2 579 749,23 €

Les comptes administratifs 2024 et budgets 2025 ont été votés sans remarques ou questions de la part des conseillers

Délibération n° : 017/2025

Objet : AUTORISATION DE DEPOT DE DOSSIER DE CONTRAT DE FOND D'EQUIPEMENT RURAL POUR LA CAMPAGNE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu que la Commune doit investir dans l'aménagement de l'étage du cabinet médical et le changement de la chaudière de la salle des fêtes ;

Considérant que la mise en place de la vidéoprotection nécessite une salle sécurisée ;

Considérant que la commune mène une politique active de recherche de subventions pour la réalisation de son programme d'investissement ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec :

- 14 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

SOLLICITE le concours financier du Département de Seine et Marne, au titre du contrat FER 2025 pour l'opération « Aménagement du cabinet médical » ainsi que « changement du système de chauffage de la salle des fêtes» d'un montant de 23 578,64 € HT, soit 35% pour un montant global estimé de 67 367,57 € HT

Délibération n° : 018/2025**Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Mme CAFFIN souhaite souligner le fait que certaines associations n'ont rien demandé cette année car elles n'avaient pas de besoins particuliers pour 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-7,

Considérant que La commune attache une importance particulière à l'activité des associations et organismes divers en lien avec la vie des Joviciens.

Les montants correspondent au nombre d'adhérent Joviciens, les participations des associations aux fêtes du village, leur solde en trésorerie ainsi que les projets présentés sur leurs dossiers de demande de subventions.

Il est proposé de voter les attributions suivantes :

➤ AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1 000 €
➤ ASSOCIATION EQUESTRE JOVICIENNE	N'a pas demandé cette année
➤ ENCHANT'VENT	300 €
➤ CAVE NIL VINO	150 €
➤ TOUS ENSEMBLE 77	250 €
➤ CLUB DE L'AMITIE	1 000 €
➤ ASAJ	1 300 €
➤ ENTENTE JOUY YVRON	2 500 €
➤ LES DIAM'S	2 000 €
➤ ADMR	200 €
➤ ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	750 €
➤ AMIS DE SAINT-AUBIN	400 €

Soit un total de 9 850€.

Considérant qu'en vertu de l'article L.2311-7 précité, l'attribution donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE d'attribuer et de verser une subvention aux associations et organismes divers pour la somme totale de 9 850€, répartie comme indiqué ci-dessus,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant, pour signer tous les documents y afférents

Délibération n° : 019/2025

Objet : Dénomination de la salle des associations

M. le Maire expose au conseil municipal que Mme Colette WYRWAS est à la présidence de l'association « Le Club de l'Amitié » depuis de nombreuses années. Lors de l'assemblée générale de celle-ci, il a été demandé que la salle recevant cette association porte le nom de la présidente afin de la remercier pour son dévouement et son implication au fil du temps.

Il est proposé de renommer la salle du club de l'Amitié en salle « Colette WYRWAS »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec :

- 14 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

DECIDE de renommer la salle du club de l'Amitié en salle « Colette WYRWAS »

Délibération n° : 020/2025

Objet : Règlement des obsèques de M. Valeriano FRADE MONTEIRA

Vu le décès de M. Valeriano FRADE MONTEIRO, domicilié rue Claude Gautier à Jouy-Le-Châtel (77970) ;

Considérant qu'aucune famille ne s'est manifestée pour régler les frais d'obsèques ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec :

- 14 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

DECIDE de régler aux Pompes funèbres CANARD les obsèques de M. Valerinao FRADE MONTEIRO en totalité soit un montant de 2 155,14€.

Délibération n° : 021/2025

Objet : Convention avec M. DUBOIS pour la pose d'une caméra dans le cadre de la vidéoprotection

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'installation de la vidéoprotection sur la commune, une caméra doit être implantée à l'angle des fermes de M. LECLERC et M. DUBOIS.

Il s'avère que la parcelle assujettie à l'implantation du poteau et de la caméra appartient à M. Lionel DUBOIS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

APPROUVE la convention pour la pose d'une caméra dans le cadre de la vidéoprotection

Délibération n° : 022/2025

Objet : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI

Vu la délibération du 18 décembre 2024 ouvrant un poste d'adjoint d'animation territorial à 21h hebdomadaire pour un fonctionnaire stagiaire

Considérant que le poste à 28h hebdomadaire d'adjoint d'animation territorial, renouvelé par délibération du 25 septembre 2024, était occupé par un agent en CDD.

Considérant la restructuration de ces postes, il convient de passer l'agent fonctionnaire stagiaire à 28h hebdomadaire et le CDD à 21h hebdomadaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec :

- 14 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

DECIDE de porter à compter du 1^{er} juin 2025, de 21 heures à 28 heures le temps hebdomadaire d'un emploi d'adjoint d'animation territorial

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2025

INFORMATIONS DIVERSES

- ⊕ **Résidence le Clos du Châtel** : Un mail a été fait le 25 février dernier à la Présidente de l'ASL concernant la reprise partielle du lotissement afin de connaître la décision des colotis suite à l'AG qui devait se tenir début février et commencer les différentes démarches. A ce jour, la commune n'a pas de nouvelles.
- ⊕ **Phasage COR** : Suite au conseil municipal du 15 janvier dernier, les délibérations ont été envoyées à la DGFIP pour avis, suite à cela nous allons passer en commission courant septembre/octobre 2025. Les travaux de voirie pourraient commencer en novembre 2025 suivant l'hiver que nous aurons
- ⊕ **Projet informatique** : L'école souhaite mettre en place un projet de développement des compétences numériques pour les élèves du CE1 au CM2 (projet en PJ). Après étude du projet en commission finances, il a été décidé d'acheter les 8 ordinateurs avec les packs Office pour environ 5000 € HT. Mme CAFFIN fait part au conseil que M. LOZE se propose d'accompagner financièrement ce projet à hauteur d'environ 1 000 €. L'ensemble du conseil étant d'accord avec la proposition d'acheter les 8 ordinateurs, une délibération d'accord de principe va être prise.
- ⊕ **PLU PECY ET VAUDOY EN BRIE** : Tous deux sont en révision. Vaudoy fait une révision allégée. Mme LECLERC tiendra le conseil au courant si la commune de Jouy a des remarques à faire. Par ailleurs elle informe que chacun est libre de se renseigner dans les mairies correspondantes.
- ⊕ **STEP** : Réception des travaux le 4 avril 2025
- ⊕ **Gymnase** : Probable retard sur la livraison, il devrait être utilisable après les vacances de la Toussaint 2025, prévoir l'embauche de l'agent technique polyvalent pour le gymnase à partir de octobre/novembre 2025 en fonction de l'avancement du chantier.

- ⊕ **Collège** : livraison le 15 juin 2025, ouverture en septembre avec 2 classes de 6^{ème}, 2 classes de 5^{ème} et 2 classes de 4ème
- ⊕ **Rond-point de la Mare aux Grues** : Les travaux devraient débuter fin avril 2025 jusque fin août 2025
- ⊕ **Ligne ADSL-cuivre** : Les lignes seront retirées en 2026.
- ⊕ **Cabinet dentaire** : Projet à l'arrêt, il manque 200 000 € à l'acheteur de la parcelle
- ⊕ **Médecin** : en attente d'une nouvelle date pour rencontrer un premier médecin potentiel. Un second est en attente de son certificat d'aptitude français. L'idéal serait d'avoir 3 médecins généraliste.